



*Remise Constitution – Dissolution Constituante – 16 juin 2004*

## **Allocution d'Antoine Geinoz, secrétaire général**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Constituants,  
Mesdames et Messieurs les Invités,  
Chers Amis,

Quelle joie de pouvoir m'adresser à vous en ce moment capital! En prenant la parole, je prolonge de quelques minutes la vie de la Constituante... Un tel pouvoir m'impressionne! Mais là n'était pourtant pas mon seul objectif lorsque j'ai demandé à notre président – et aisément obtenu - l'autorisation de m'exprimer.

Pour celui qui passe quatre ans au sein d'une assemblée «parlementaire» sans pouvoir parler, ça démange... Je tenais donc à saisir cette dernière occasion pour vous livrer un petit bout de ma pensée.

Tout d'abord, Chers Constituantes et Constituants, j'entends vous féliciter pour cette belle et bonne Constitution que vous venez de remettre au Gouvernement de ce canton! Un individu responsable, une société solidaire, un Etat performant: voilà ce qu'annonce ce texte conçu pour le mieux-être de tous les Fribourgeois. Pour l'avoir vu naître, je suis bien placé pour comprendre qu'il ne saurait être parfait aux yeux de personne. Cela ne l'empêche pas d'être excellent et bienfaisant: le peuple ne s'y est pas trompé lors de la votation du 16 mai. Et je suis persuadé que l'adhésion à cette Constitution va croître au fil des mois et des ans.

Le mot «Constituante» me fascine depuis l'adolescence, lorsque le canton du Jura s'est créé dans les années 1970. C'est bien sûr beaucoup plus qu'un mot: la Constituante est le lieu de construction par excellence, c'est à la fois une étape dans la vie d'un peuple et une personnalité qui dessine les contours de l'avenir. Qui n'aurait pas envie d'en être

J'ai eu la chance, le privilège de participer à l'aventure constituante de ce début de siècle d'une façon particulière, en mettant de l'huile dans les rouages et en veillant à ce qu'aucun outil ne manque à l'accomplissement de votre mission. C'est à vous, Chers Constituants, et en particulier au Bureau et aux présidents de groupe, que je dois d'avoir vécu cette expérience unique: je vous en suis immensément reconnaissant. Ayant toujours conçu la fonction de secrétaire général de la Constituante comme un honneur plus que comme une charge, j'ai tout mis en œuvre pour que vous n'ayez pas à regretter votre choix. Aujourd'hui, les deux derniers mots de la nouvelle Constitution du canton de Fribourg sont «Antoine GEINOZ», ma signature, et je ne puis m'empêcher d'en concevoir de la fierté.

Entre-temps, j'ai beaucoup appris. J'ai appris à œuvrer sur le long terme, à mener des projets qui ne relèvent d'aucune procédure ni routine, à accompagner un projet qui ne s'inscrit dans rien sinon dans l'Histoire... Cela donne un peu le vertige, vous l'imaginez bien, mais c'est enthousiasmant! J'ai appris de l'intérieur, aussi, la complexité et la subtilité du processus de décision, la fragilité des choix faits à la légère, la solidité des options réfléchies et mûries. J'ai mieux pris conscience de l'importance du détail en matière juridique, surtout celui auquel on n'a pas pensé ou celui qu'on a mal compris... Lors des travaux de la Commission de rédaction en particulier, j'ai pu éprouver la relativité des règles et des certitudes linguistiques, la variété des rapports des individus à leur langue, avec les risques induits dans l'interprétation ultérieure d'un texte.

Nous avons quelquefois mis le nez dehors, aussi, pour rencontrer les Constituantes des cantons de Vaud et de Bâle-Ville, ou pour découvrir les prémices de la Constitution européenne. Moments enrichissants, ramenant parfois à la modestie des dimensions de notre canton, mais montrant aussi que nous pouvons soutenir la comparaison avec de plus grandes entités.

*Als Freiburger haben wir die Möglichkeit, die Öffnung im Innern mizuerleben ... Ich möchte mich vor allem bei den deutschsprachigen Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten für ihr Verständnis und ihre Nachsicht gegenüber einem Generalsekretär, der in ihrer Sprache nicht so gewandt ist, bedanken. Ich bin Ihnen auch dankbar, dass Sie nichts dagegen hatten, wenn Ihnen gewisse Unterlagen, wie Protokolle oder Mitteilungen, unübersetzt unterbreitet wurden. Es stimmt, dass Sie in der*

*Regel in der zweiten Amtssprache besser bewandert sind als die Französischsprachigen und keine Schwierigkeiten haben, die Texte zu verstehen.*

*Wir haben uns jedoch auch darum bemüht, den Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten ein Maximum an Texten in beiden Sprachen vorlegen zu können. Wir mussten dazu die Dienste von auswärtigen Übersetzern in Anspruch nehmen. Oftmals ist aber auch unsere gute Fee Julia eingesprungen... Julia Brügger, die perfekt deutsch und französisch (und nebenbei auch noch englisch und spanisch) spricht, war jederzeit bereit, ein dringendes Dokument zu übersetzen und sie tat dies nicht nur schnell und gut sondern auch mit viel Liebe zu ihrer Muttersprache und fast ebensoviel Liebe zur französischen Sprache. Sie war es auch, die Besucher in ihrer Sprache willkommen hiess und die Telefonate in der Sprache – oder gar im Dialekt – der Anrufer entgegennahm, und ich wage anzunehmen, dass dies von den deutschsprachigen Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten geschätzt wurde.*

Merci à toi, Julia, pour cette mise à profit de tes compétences linguistiques, mais aussi de toutes tes autres compétences professionnelles et plus encore pour ton état d'esprit: conscience professionnelle jamais prise en défaut, soin méticuleux apporté à toutes tes tâches, intérêt pour l'aventure constituante confinant à la passion...

La passion, on la trouve aussi chez notre inimitable conseiller juridique Pierre Scyboz. Cet avant-projet dont il fut un des deux rédacteurs, il l'a vu amender, modifier, triturer par la Commission de rédaction et par le plénum. Mais d'un bout à l'autre, cet avant-projet, ce projet, c'était le sien: il suffisait pour s'en convaincre de voir le regard de Pierre lorsque la future Constitution faisait l'objet de critiques et d'attaques plus ou moins gratuites: l'incompréhension et la surprise le disputaient à l'indignation...

Juriste de classe, travailleur acharné, esprit critique, Pierre Scyboz est aussi homme de vision et de prévision. Il pose très tôt toutes les questions auxquelles on pourrait regretter un jour de n'avoir pas pensé. Il cultive un réalisme frisant le pessimisme, comme ce jour de 2002 où il promet un souper à tous ses collègues si la votation sur la Constitution avait bien lieu le 16 mai 2004... Cela lui donnera l'occasion d'exercer ses talents de G.O., que les constituants sportifs connaissent bien. Pierre Scyboz s'est aussi

«improvisé» homme de communication: nous lui devons notre site Internet et le CD-ROM qui lui succédera. Merci, Pierre, pour ton apport considérable à la bonne image de la Constituante et à la qualité formelle de la Constitution!

.....

Tarkan Göksu, lui, a déjà quitté notre Secrétariat il y a quelques semaines, mais il est bien parmi nous ce soir, comme il l'était il y a exactement un mois. Et lui aussi s'est pleinement identifié à sa mission. *Gleich bei seiner Ankunft in einem leeren Büro Anfang 2001 hat Tarkan Göksu feststellen können, wie interessant sein neuer Aufgabenbereich ist. Er hat uns die ersten Referenzwerke verschafft und sich mit Scharfsinn, Seriosität und Effizienz juristischen Recherchen gewidmet. Trotz seinen jungen Jahren hatte man den Eindruck, er hätte sein ganzes Leben lang nichts anderes gemacht als Rechtsgutachten verfasst... Zusammen mit Pierre Scyboz war Tarkan Göksu für die zweisprachige Fassung des Verfassungsvorentwurfs zuständig, die sie gut gelaunt und mit viel Kreativität auf eine schweizweit sicherlich einzigartige Weise erstellt haben. Tarkan hat zum sprachlichen Gleichgewicht innerhalb des Sekretariats beigetragen und es gleichzeitig, dank seinen türkischen Wurzeln, mit einem orientalischen Touch bereichert. Auch er ist vielseitig begabt. Unser Team kam mehrfach in den Genuss seines musikalischen Talents, wenn er Abende mit Gesang und Gitarre bereicherte. Ein grosses Dankeschön für alles, Tarkan!*

Comme vous le savez, notre équipe était complétée par 4 secrétaires-juristes attachés aux 8 commissions thématiques et actifs durant les séances plénières. Caroline Dénervaud, David Jodry, Daniel Mottet et Sébastien Schneuwly ont œuvré avec compétence et disponibilité aux travaux de la Constituante. A côté de leurs autres activités professionnelles ou familiales, ils ont tenu à remplir leur rôle jusqu'au bout et je leur en suis très reconnaissant.

Permettez-moi de mentionner également nos anciens collaborateurs et collaboratrices, Danielle Boillat, Diego Chocomeli, Andrea Ragonesi, Pascaline Abomo et Cathrine Marro qui, à des moments et à des degrés divers, nous ont aussi été indispensables.

Finalement, s'il fallait retenir deux qualités de notre personnel, je dirais souplesse et polyvalence. Car il en faut dans un si petit service qui doit répondre à de si grandes attentes!

«Et toi, qu'est-ce que tu vas devenir?» me demandait une amie rencontrée la semaine dernière. «J'espère surtout que je vais rester le même!» lui ai-je répondu. Il est vrai qu'on ne se définit pas uniquement par une fonction ou par un emploi. Je me suis enrichi d'expériences et de relations humaines, mais je crois n'avoir pas changé: j'espère être encore l'homme que vous avez choisi au tournant de l'an 2000. Certes, il faudra bien que je m'occupe à partir de cet été... Et je sais qu'il est quasiment impossible de le faire d'une manière aussi intéressante qu'à votre service. Je suis pourtant optimiste; adviennne que pourra!

Pour l'heure, afin de terminer les travaux de publication et d'archivage et d'achever nos tâches administratives, notre Secrétariat va survivre quelques semaines à la Constituante. Mais si l'existence officielle de la Constituante arrive à son terme, je crois que l'idée de prolonger durablement les contacts noués entre ses membres et son personnel est bien accueillie. Pour vous aider à entrer avec le sourire dans l'après-16 juin, le Secrétariat vous a préparé cette petite surprise: «Je constitue, donc je suis!» Un recueil de perles et de bons mots dont Pierre Scyboz est le principal «coupable», mais dont vous, Constituantes et Constituants, êtes les auteurs. Comme disait l'homme des Colombettes, «on n'a pas tout ri!» Ne repartez donc pas, ce soir, sans avoir pris votre exemplaire.

Pour conclure, j'aimerais vous dire ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée, ainsi qu'à mes collaborateurs, pour votre respect, pour votre rassurante indulgence et pour votre stimulante exigence. Merci pour ce morceau d'histoire fribourgeoise auquel vous m'avez associé! Mes meilleurs vœux vous accompagnent pour l'avenir. Restez longtemps les auteurs de la Constitution en vigueur!

*Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit*

Merci de votre attention